PLR

Les Libéraux-Radicaux

Séance du Conseil de Ville du 29 avril 2019

Question écrite

POLITIQUE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE MANDATS POUR LES SERVICES JURIDIQUES EXTERNALISES

Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s communaux,

Dans le cadre de la gestion des affaires communales ordinaires et extraordinaires, la Ville de Delémont doit obligatoirement avoir recours à du conseil juridique externalisé (avocats, notaires, spécialistes en droit).

Ma question : Combien la Municipalité a-t-elle dépensé lors de la précédente législature pour l'octroi de mandats juridiques à des tiers (conseil, assistance, études, expertises, etc.), quels en étaient les bénéficiaires et quelle est la politique pratiquée par le Conseil communal en matière d'appel d'offres et d'attribution de mandats juridiques ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Delémont, le 29 avril 2019

POUR LES LIBERAUX-RADICAUX

Michel riche

yn ff